



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale, ce lundi 7 juin 2021, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Jean-François Gauthier	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Julien Normand, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée, ainsi que M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics.

2021-06-123  
7118

- CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;
- CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 juin 2021 ;
- CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;
- CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 20 h 20 et vérifie le quorum.

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil municipal qui sont tous présents renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

2021-06-124  
7119

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2021-06-125  
7119

**APPEL D'OFFRES 2021-04 – SERVICE DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES ET DE PUISARDS, INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes désire aller en appel d'offres public pour le service de vidange de fosses septiques et de puisards, incluant le transport et la disposition des boues ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit nommer une personne responsable de l'octroi du contrat, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes procède par un appel d'offres public pour le service de vidange de fosses septiques et de puisards, incluant le transport et la disposition des boues, sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Il est également résolu que Mme Dania Hovington soit responsable de l'octroi du contrat.

2021-06-126  
7119

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 362-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le conseiller Pierre Ross donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 362-21 sur la gestion contractuelle. Il est également résolu qu'il y est une dispense de lecture lors de son adoption.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.


**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Considérant que la séance se déroule à huis clos, il n'y a pas de questions des citoyens.

2021-06-127  
7119

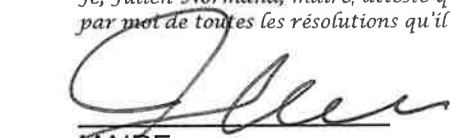
**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 27.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mot de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE